



# Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 3 juin 2024

## Les remboursements de soins du régime agricole à fin avril 2024

En avril 2024, les remboursements de soins de ville au régime agricole se stabilisent après une baisse des remboursements au mois de mars. Sur les quatre premiers mois de l'année, les remboursements progressent de 1,2 % par rapport à la même période en 2023.

### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,1 milliards d'euros** en 2023 pour les seuls soins de ville, soit **4,8 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **36 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 47 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1 %** en 2023 (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2014-2023) après une baisse ponctuelle un peu plus marquée en 2022 (- 3,5 %). En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,4 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** se stabilise en 2022 pour **repartir en 2023 (+ 0,3 %)**. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,0 % en 2023.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	<a href="mailto:boloko.steven@ccmsa.msa.fr">boloko.steven@ccmsa.msa.fr</a>
Elora Bayon	01.41.63.72.36	<a href="mailto:bayon.elora@ccmsa.msa.fr">bayon.elora@ccmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
<b>Retrouvez-nous sur :</b> <a href="http://statistiques.msa.fr/">http://statistiques.msa.fr/</a> <a href="http://statistiques.msa.fr/geomsa/">http://statistiques.msa.fr/geomsa/</a> <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>		



Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les quatre premiers mois de 2024 est en **baisse de 1,6 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Ce recul provient de la **diminution de 3,3 %** des effectifs de patients **non-salariés** agricoles et de **0,5 %** du nombre de patients **salariés** agricoles.

## Des remboursements de soins de ville en hausse pour le régime des salariés agricoles

A fin avril 2024, les remboursements de soins de ville augmentent de 3,5 % pour le régime des salariés agricoles. Le régime des non-salariés est, lui, en baisse de 1,4 %.

## Des honoraires des spécialistes et des dentistes en forte diminution

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** augmentent de **1,6 %** en ce début d'année par rapport au début de l'année précédente. Concernant les **spécialistes**, les remboursements diminuent de **3,4 %** en raison des actes techniques (- 6,2 %) affectés par la publication tardive des nouveaux tarifs hospitaliers. Les remboursements pour **soins dentaires** chutent de **10,7 %** sur les quatre premiers mois de l'année suite à la diminution de 70 % à 60 % de la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.

## Les remboursements d'auxiliaires en hausse au mois d'avril

Les remboursements **des masseurs-kinésithérapeutes** sont en hausse en avril, mais la tendance reste néanmoins négative depuis le début de l'année avec -0,7 %. Les mêmes variations sont observées concernant les montants remboursés des soins **infirmiers** avec une augmentation par rapport au mois de mars, mais une stagnation pour ces quatre premiers mois de l'année.

## Des remboursements de biologie toujours en décroissance

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoire** décroissent significativement, - **10,3 %** à fin avril, avec des montants remboursés proches du mois précédent. Hors tests Covid, l'évolution est de - 4,4 % sur la même période.

## Des transports de patients qui augmentent

Les remboursements pour le **transport** de patients augmentent de **1,8 %** depuis le début de l'année, avec un mois d'avril en progression de 1,9 % par rapport à mars.

## Les indemnités journalières repartent à la hausse au printemps

Les **indemnités journalières** (IJ) maladie augmentent fortement en ce début d'année : **+ 4,4 %** et particulièrement ce mois-ci avec **+ 3,0 %** par rapport à mars. Hors arrêts de travail liés à la Covid, les IJ maladie progressent de 5,4 %. La tendance est similaire pour les **IJ ATMP** avec une augmentation ce mois-ci de **6,6 %** sur les premiers mois de 2024



## Des remboursements pharmaceutiques sur une tendance haussière

Les remboursements pour les **médicaments délivrés en ville** repartent à la hausse en avril, ce qui rompt la décélération du mois précédent. L'augmentation est désormais de **4,6 %** sur les premiers mois de 2024, évolution similaire à celle excluant les prestations en lien avec la Covid (+ 4,7 %). En revanche, pour les **médicaments rétrocedés**, les montants remboursés diminuent de **4,1 %** après un début d'année en augmentation.

## Des dispositifs médicaux en légère augmentation sur 2024

Avec la progression des remboursements du mois d'avril, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **1,0 %** depuis le début de l'année.

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin avril 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2023	
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+0,9%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>+2,6%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>+1,2%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>+3,5%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>+0,1%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>+2,5%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-1,1%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,2%	-2,3%	+2,1%	+2,2%	-3,1%	-6,0%	-0,9%	+3,5%	-12,4%
- Médecins généralistes	-1,1%	-3,4%	+0,9%	-2,8%	+1,6%	-1,2%	+4,1%	-2,3%	+5,0%
- Médecins spécialistes	+1,6%	-0,9%	+3,7%	+4,5%	-3,4%	-6,3%	-1,1%	+6,1%	-25,3%
- Dentistes	-3,2%	-5,9%	-1,3%	+3,5%	-10,7%	-14,1%	-8,4%	+4,6%	+5,5%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,5%	-2,9%	+3,6%	-0,6%	+0,0%	-2,8%	+4,9%	-2,2%	+6,1%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,2%	-0,7%	+3,5%	+2,7%	-0,7%	-3,0%	+2,0%	+5,4%	+2,9%
- Infirmiers	-1,5%	-3,7%	+3,1%	-2,0%	-0,0%	-3,0%	+5,9%	-5,2%	+6,9%
Laboratoires	-17,6%	-17,9%	-17,2%	-22,2%	-10,3%	-13,0%	-7,9%	-33,9%	+0,6%
Frais de transports	+3,0%	+0,4%	+5,9%	+6,0%	+1,8%	-0,5%	+4,3%	+7,2%	+1,9%
Indemnités journalières (IJ) :	+1,3%	+4,3%	+0,8%	+2,8%	+5,2%	+6,3%	+5,0%	-4,6%	+4,0%
- IJ maladie	-0,3%	+5,2%	-1,2%	+3,7%	+4,4%	+8,8%	+3,6%	-7,2%	+3,0%
- IJ ATMP	+4,2%	+2,7%	+4,5%	+1,3%	+6,6%	+1,8%	+7,5%	+0,3%	+5,8%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+3,2%</b>	<b>+1,5%</b>	<b>+5,1%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>+5,4%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>+1,9%</b>
Médicaments :	+4,1%	+2,8%	+5,5%	-0,0%	+4,0%	+2,4%	+5,7%	-3,8%	+2,1%
- Médicaments délivrés en ville	+4,7%	+3,6%	+6,0%	+1,2%	+4,6%	+3,4%	+5,9%	-3,3%	+2,1%
- Médicaments rétrocedés	-4,7%	-10,4%	-0,2%	-14,8%	-4,1%	-14,3%	+4,0%	-10,5%	+3,4%
LPP	+0,4%	-2,2%	+3,8%	+1,4%	+1,0%	-1,5%	+4,1%	+1,4%	+1,4%

Source : MSA



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacances des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

### Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale d'avril.